**Journée d’Etude Axe Droit, Normes et Régulations**

9 Novembre 2017

10h - 16h30 au [19 rue Amélie](https://maps.google.com/?q=19+rue+Am%C3%A9lie&entry=gmail&source=g), 75007 Paris

« Cultures juridiques et judiciaires : étude de la circulation de modèles juridiques »

Centre de Sociologie des Organisations

            TAFTA, réformes du code du travail en France et dumping social, transcriptions en droit national de directives européennes, constructions de juridictions supranationales (Cour Pénal Internationale, Juridiction Unifiée du Brevet), … : Les critiques adressées dans les débats publics aux constructions juridiques (dont les exemples évoqués portent autant sur des droits nationaux, accords internationaux, que des réglementations européennes) débordent amplement du cadre de la critique internaliste ­— faites par des juristes et personnels politiques (experts en la matière). En outre, la création de systèmes juridiques multiplie les occasions de rencontres entre différents ordres normatifs. Il appartient alors au sociologue et à l’historien de comprendre comment ces derniers peuvent coexister, s’hybrider ou rentrer en conflit.

            Compte tenu de la diversité des champs d’application du droit, ainsi que des acteurs qui le travaillent (juristes, intermédiaires du droit, législateurs, personnels politiques, personnels administratifs, secteurs associatifs, justiciables), la question de la circulation (nationale, internationale, inter-individuelle, inter-organisationnelle) des modèles juridiques — et les rapports entre cultures juridiques sous-jacentes — apparaît comme une question potentiellement transversale aux travaux des chercheurs du CSO.

            L’axe « Droit, Normes et Régulations » propose ainsi de consacrer sa première journée d’étude (9 Novembre 2017 — 10h-16h30) à ces cultures judiciaires et juridiques et à cette circulation des modèles juridiques. Chaque contributeur fera une présentation et sera ensuite discuté.

Au programme :

— 10h-12h —

              **Charles Reveillere** (Doctorant – CSO) — Faut-il prendre au sérieux les cultures juridiques ? Réflexions méthodologiques à partir d’une enquête sur la Cour Pénale Internationale

Discutant : **Romain Juston** (Post-Doctorant – CSO)

 **Amélie Marissal** (doctorante – CSO) — Construction d’un corps de magistrats internationaux : circulation et reproduction internationale des élites à la Cour Internationale de Justice

Discutant : **Sébastien Billows** (Chercheur Associé – CSO)

— (Pause déjeuner) 12h-13h30 —

— 13h30 – 16h30 —

 **Claire Lemercier** (Directrice de recherche – CSO-CNRS) — Que nous apprend la non-circulation du modèle français de tribunaux de commerce au 19e siècle ?

Discutant : **Renaud Crespin** (Chargé de recherche – CSO – CNRS)

 **Isaac Lambert** (doctorant - CSO) — Juger vite et juger bien : expertises du jugement et conditions de circulations des cultures professionnelles en milieu collégial. Le cas des juges en Propriété Intellectuelle de la 3ème chambre du TGI de Paris.

Discutante : **Emmanuelle Marchal** (Directrice de recherche – CSO-CNRS)

 **Emmanuel Lazega** (Professeur des Universités — CSO) — Les cultures juridiques dans la construction d'une juridiction transnationale: Le cas de la Juridiction Unifiée du Brevet européen

Discutante : **Séverine Dusollier** (Professeure — Law School Sciences Po Paris)

Organisation :

Isaac Lambert

Jérôme Pélisse